

Salaire brut, salaire net : ne confondons pas augmentation et baisse des cotisations

Une hausse du net peut sembler immédiate. Pour comprendre ce qu'elle change réellement, il faut distinguer l'augmentation du salaire brut de la diminution des cotisations sociales.

Le salaire médian en France : un exemple concret

En 2024, dans le secteur privé, la moitié des salariés gagne moins de 2 190 € net par mois en équivalent temps plein. C'est le salaire net médian publié par l'Insee.

Prenons donc un salarié qui perçoit environ 2 190 € net par mois. Imaginons que son salaire brut soit d'environ 2 800 €.

Deux situations très différentes

Situation 1 : une véritable augmentation de salaire

Le salaire passe de 2 800 € brut à 2 950 € brut. Le salarié bénéficie alors d'une augmentation de son salaire brut de 150 €. C'est bien une revalorisation salariale.

Situation 2 : on baisse les cotisations

Le salaire reste à 2 800 € brut, mais certaines cotisations salariales sont diminuées. Le salarié pourrait alors percevoir, par exemple, 2 190 € net puis 2 300 € net. Il a bien 110 € de plus sur son compte bancaire, mais son salaire brut est toujours de 2 800 €.

Ce n'est donc pas une augmentation de salaire de 110 €. C'est une augmentation du salaire net résultant d'une diminution des cotisations.

Pourquoi cette différence est-elle importante ?

Parce que les cotisations sociales ne sont pas simplement de l'argent retiré du salaire. Elles participent au financement de notre protection sociale : maladie, retraite, famille, accidents du travail et maladies professionnelles, invalidité, etc. Le système de Sécurité sociale organisé en 1945 repose notamment sur ce principe de financement collectif.

Lorsque l'on réduit les cotisations, on augmente éventuellement le revenu disponible immédiatement. Mais on réduit également les recettes qui participent au financement de notre protection sociale.

La question est donc simple : qui paiera demain ce que les cotisations ne financent plus aujourd'hui ?

Ne confondons pas pouvoir d'achat et augmentation de salaire

Pour un salarié qui gagne autour du salaire médian, quelques dizaines ou quelques centaines d'euros supplémentaires chaque mois peuvent évidemment être importants. Mais il faut regarder d'où vient cette augmentation.

Augmentation du salaire : 2 800 € brut → 2 950 € brut. Le salaire brut augmente.

Baisse des cotisations : 2 800 € brut → 2 800 € brut. Le salaire brut ne bouge pas, les cotisations diminuent et le net augmente éventuellement.

Ces deux mécanismes ne produisent donc pas les mêmes effets.

Les cotisations : une partie de notre salaire socialisé

Pour la CGT, les cotisations sociales ne doivent pas être présentées uniquement comme une charge ou une ponction. Elles permettent de financer des droits collectifs dont chaque salarié peut avoir besoin au cours de sa vie.

Aujourd'hui je travaille et je cotise. Demain, je peux être malade, accidenté, perdre mon emploi ou partir à la retraite.

C'est précisément le principe de la solidarité et de la mutualisation des risques.

Ce que nous devons défendre

Une augmentation de salaire doit commencer par une augmentation du salaire brut. La CGT revendique :

- des augmentations générales de salaires ;
- la revalorisation des grilles salariales ;
- la reconnaissance des qualifications et de l'expérience ;
- une meilleure répartition des richesses créées par les salariés ;
- la défense du financement de notre protection sociale.

Ne nous trompons pas de débat !

+100 € de net par une baisse des cotisations n'est pas la même chose que +100 € de salaire. Le premier peut donner davantage de pouvoir d'achat immédiatement. Le second augmente réellement le salaire.

Défendre les salaires, c'est aussi défendre les cotisations et les droits sociaux qu'elles permettent de financer.

CGT — Le salaire, c'est aussi notre protection sociale.